

**Subvention à l'association Rugby Olympique Yerrois.**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'investissement des associations sportives pour promouvoir le sport sur la Ville,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions Sports/Loisirs/Jeunesse, Culture et Vie Associative, ainsi que Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

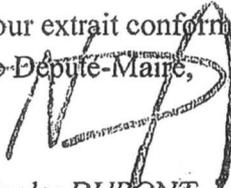
DECIDE d'attribuer une subvention de 2 000 euros à l'Association « Rugby Olympique Yerrois » pour le financement de ses frais de transport,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,


Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le *11/12/11*
et de la publication le *11/12/11*

Le Maire,
60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98